



Formation spécialisée du CSA des DDI du

23 mars 2026

Déclaration liminaire

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les représentants de l'administration et camarades syndicaux,

En préambule de cette séance, la CFDT souhaite aborder deux sujets majeurs pour l'avenir et la sérénité des agents exerçant en Directions Départementales Interministérielles : la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) et l'impact de l'Intelligence Artificielle.

Sur l'accord QVCT et l'intégration à l'ATE, la CFDT tient tout d'abord à saluer la prise en compte de sa demande concernant l'accord QVCT en DDI. Cette démarche s'inscrit en parfaite cohérence avec la mission d'enquête de l'inter-inspection de l'IGA relative à l'animation de l'ATE en département.

Pour la CFDT, si l'ambition affichée est de garantir que les agents des DDI se sentent pleinement intégrés à l'ATE, cette intégration ne peut se décréter : elle doit se vivre concrètement. Cela impose une égalité de traitement entre tous les agents. Cette harmonisation doit impérativement se faire sur la base de la bienveillance et, surtout, du **mieux-disant social**.

Il est impensable de parler de QVCT alors que certains agents subissent des régressions, comme la perte de l'accès à la restauration. On ne construit pas une culture commune de l'ATE sur le sentiment de déclasserment d'une partie de ses effectifs.

Le second point de vigilance concerne le déploiement de **l'Intelligence Artificielle**. Sur ce sujet, la CFDT vous interpelle directement : nos collègues sont aujourd'hui dans l'incertitude la plus totale.

Le manque d'information nourrit des craintes légitimes : crainte du remplacement sur les postes, peur de la perte de missions et, par voie de conséquence, d'une nouvelle érosion des effectifs. Si la charte éthique fixe un cadre d'usage (ce qu'il faut faire ou ne pas faire), elle reste cruellement silencieuse sur le devenir des agents et l'évolution de leurs métiers.

De plus, la CFDT rappelle qu'une charte ne peut être un document générique imposé de manière descendante. Elle doit être adaptée aux spécificités de chaque corps de métier. Nous refusons qu'une charte conçue pour les missions régaliennes du Ministère de l'Intérieur (notamment la Police et la Gendarmerie Nationales), avec leurs restrictions propres, devienne une entrave aux missions quotidiennes des agents en DDI. L'IA doit être un outil au service du travail, et non un carcan administratif déconnecté de nos réalités de terrain.

Madame la Présidente, la CFDT attend de cette instance des réponses claires et des garanties concrètes pour que l'innovation technologique et les réformes organisationnelles ne se fassent jamais au détriment de l'humain.

Je vous remercie de votre écoute.